

Date

DOSSIER PRÉLIMINAIRE DE CANDIDATURE

Risques chimiques – toutes filières professionnelles

A renvoyer à l'adresse suivante : sst.blf@alpesdunord.msa.fr au plus tard le mardi 17 septembre 2024

Votre exploitation

Raison sociale

Nom et prénom

Siret

Adresse postale

Adresse e-mail

Téléphone.....

Description simple de l'exploitation (production, main d'œuvre, etc.)

.....
.....
.....

Votre projet

Les risques chimiques concernent :

- *Les produits fabriqués (« avec une étiquette ») : les produits phytosanitaires, les produits vétérinaires, produits de nettoyage, etc.*
- *Mais aussi des produits émis (« sans étiquette ») : fumées de soudage, gaz d'échappement, poussières de bois, monoxyde de carbone, etc.*

Les actions prises en charge peuvent concerner la suppression du « produit », la modification de process, l'achat de matériel permettant de limiter l'exposition, la métrologie (hors mesures réglementaires), etc.

Les équipements de protection individuelle ne peuvent pas faire l'objet de l'aide financière.

Décrivez précisément la ou les situations concernées et comment ce travail est réalisé actuellement :

.....
.....
.....
.....

Décrivez les risques pour votre santé/sécurité dans cette (ces) situations (ou pour la santé d'autres personnes) :

.....
.....
.....
.....

Quelles sont les actions envisagées pour modifier cette (ces) situations à risques (description détaillée, des croquis peuvent aussi être joints à la demande) ?

.....
.....
.....
.....

Coût estimé du projet :

Période de l'année souhaitée pour l'investissement :

Inscription obligatoire à l'une des demi-journées d'étude des projets et accompagnement à la démarche d'évaluation des risques chimiques,

Indiquez votre choix :

- MSA – le 7 octobre 2024 de 10 h à 13 h - *site d'Annecy ou de Chambéry selon les inscrits*
- Lycée agricole de la Côte St André – le 11 octobre 2024 de 10h à 13h

Nombre de places limitées. En cas de dépassement, d'autres dates seront proposées.

Critères d'éligibilité :

- Les équipements, aménagements ou prestations ne doivent pas avoir été commandés avant la date d'accord par la MSA ;
- Être affilié à la MSA, département de l'Isère, de la Savoie ou de la Haute Savoie
- Être à jour du paiement de ses cotisations sociales versées à la MSA (ou échéancier de paiement) ;
- Être employeur de main-d'œuvre : de 0,5 à 10 équivalents temps plein (sont exclus du calcul des effectifs, les stagiaires, les apprentis, les contrats de professionnalisation ou d'insertion) ;
- Ne pas avoir bénéficié, au cours des cinq dernières années d'une autre aide financière de la MSA au titre de la Santé-sécurité au travail d'un montant supérieur à 250 € ;
- Ne pas cumuler d'aides pour le projet présenté (dispositifs européens, nationaux, régionaux, AGEFIPH, etc.) ;
- Avoir réalisé ou réaliser obligatoirement au cours de cet accompagnement l'évaluation des risques professionnels de l'exploitation, dont notamment les risques chimiques.

Votre document unique d'évaluation des risques professionnels est :

- A jour En cours de rédaction A rédiger